

PREVENTION EN MER

| Paris, le 01/06/2017

A l'approche des beaux jours, le groupe Macif sensibilise les plaisanciers aux risques nautiques

Plus de la moitié des français pratiquent un ou plusieurs loisirs nautiques au moins une fois par an. Pour autant, les dangers lors de ces moments de détente ne sont pas à négliger. En effet, en 2016, les accidents maritimes ont représentés 3 256 interventions de la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) dont 997 pour les plaisanciers¹.

C'est pourquoi, le groupe Macif, acteur de référence de la navigation de plaisance en France, accompagne ses sociétaires dans leur pratique de ces loisirs et sports nautiques. Il propose des assurances adaptées, des formations via l'école de voile Macif Centre de Voile et diffuse des conseils de prévention pour naviguer en toute sécurité.



Naviguer en toute sérénité, c'est essentiel

Quel que soit le mode de navigation (mer, fleuve, lacs ou plans d'eau) toutes les embarcations sont protégées par le contrat Navigation de plaisance de la Macif. Il couvre les planches à voile, barque, voilier monocoque, multicoque, bateau à moteur, jet ski même l'hiver ou lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Pour être toujours plus proches de ses sociétaires, le groupe Macif fait évoluer ses solutions d'assurance et propose les nouveautés suivantes dans son contrat :

- ◆ **Assistance 0 mille, à quai** : les embarcations peuvent désormais être dépannées sans franchise kilométrique, même à quai².
- ◆ **Location** : la Macif propose l'option « Mise en location du bateau assuré » pour rester bien assuré en cas de location occasionnelle du bateau à un particulier.
- ◆ **Indemnisation au prix d'acquisition des bateaux** de moins de 6 ans en cas de perte ou vol total (sauf moteur de plus de 3 ans).
- ◆ **Prise en charge des frais de déconstruction** (plafond 5 000€) en cas de pertes, avaries, incendie, vandalisme, vol ou tentative de vol du bateau en privilégiant le recyclage et la destruction écologique.

Macif Centre de Voile pour prendre le large en toute sécurité

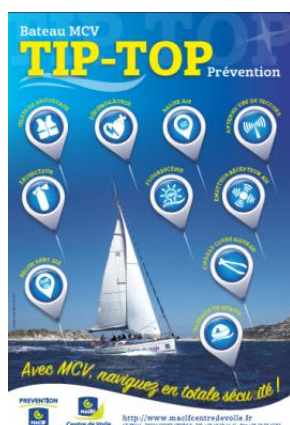
Deuxième école de voile de France, labellisée par la Fédération Française de voile, Macif Centre de Voile (MCV) propose, depuis 30 ans, une formation technique sur voiliers habitables à destination de tous les publics : permis mer, perfectionnement au motonautisme, stages d'initiation, de perfectionnement, maîtrise, chef de quart et chef de bord et stages à thèmes (manœuvre de port, navigation, météo, ...), stages hauturiers ou dédiés à la régates, formation de chef de bord et Monitorat Fédéral Croisière, etc.

● Le coach plaisance, une formation sur-mesure directement sur le bateau des plaisanciers

Les formateurs de Macif Centre de Voile, labellisés « Coach plaisance » par la Fédération Française de Voile, se déplacent directement sur le bateau des plaisanciers pour dispenser leurs conseils avisés allant des rudiments de la navigation à l'expertise du grand large. Cinq grandes thématiques sont proposées aux plaisanciers : manœuvre, pilotage, sécurité, vie à bord et maintenance. A l'issue de chaque intervention, les plaisanciers se voient remettre des fiches techniques selon la thématique choisie.



Prévention en mer à bord d'un bateau Macif Centre de Voile



Le bateau MCV TIP TOP Prévention est équipé de tous les outils de prévention recommandés y compris ceux qui ne sont pas forcément obligatoires tels que le défibrillateur, l'extincteur, la balise AIS, la Fluorescine, l'antenne VHF de secours...

Chaque année, l'équipe de Macif Centre de Voile fait évoluer l'équipement de ses bateaux et en présente un tout équipé au public lors de grands événements comme le salon de la Ciotat, le Grand Pavois,... afin de réaliser des démonstrations et de diffuser des messages de prévention.

Plus d'informations sur macifcentredevoile.fr.

Les garanties et services sont accordés sous réserve d'acceptation dans les conditions et les limites du contrat Navigation de plaisance

1 Chiffres SNSM 2016

2 Intervention d'un technicien uniquement en France métropolitaine ou remboursement des frais avancés par le sociétaire dans les autres pays



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18,4 millions de contrats au 1^{er} janvier 2017 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,293 milliards d'euros en 2016. Plus d'infos sur www.macif.fr

Contact
Presse

Caroline Lemarchand • 01 55 31 67 75 - clemarchand@macif.fr